


À TITRE D'INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'OBTENTION DU TAUX BOURSIER ET DE LA RÉDUCTION DES DROITS D'INSCRIPTION 2019-2020

Pour remplir les cases ci-dessous, se munir d'une composition de ménage datée à partir du **1^{er} juillet 2019** et de l'avertissement-extrait de rôle des revenus **2017** (imposition **2018**) des personnes ayant des revenus au sein du ménage (excepté les revenus des sœurs/frères de l'étudiant).

PERSONNES À CHARGE (PAC)		REVENUS IMPOSABLES DU MÉNAGE		REVENUS CADASTRAUX DU MÉNAGE*	
			Global. Distinct.		chef de famille Conjoint/cohabitant
Enfant(s)		Chef de famille		1106/2106	
Autre(s)					
Frères / sœurs inscrit dans le supérieur pour 2019-2020		Conjoint		1109/2109	
TOTAL		Cohabitant		1110/2110	
		TOTAL		TOTAL	

* plafond max rev. immo (revenu cadastral + loyer brut) 987 € indexé (564,29 € non indexé sur pavé codifié de la page 3 de l'AER)

	0 PAC	1 PAC	2 PAC	3 PAC	4 PAC	5 PAC	6 PAC	7 PAC	8 PAC	9 PAC
T.B. (0€)	22.061,15 €	28.847,90 €	35.212,82 €	41.149,06 €	46.663,49 €	52.177,92 €	57.692,35 €	63.206,78 €	68.721,21 €	74.235,64 €
T.I. (374€)	25.726,15 €	32.512,90 €	38.877,82 €	44.814,06 €	50.328,49 €	55.842,92 €	61.357,35 €	66.871,78 €	72.386,21 €	77.900,64 €
TPSSE (485€)	29.391,15 €	36.177,90 €	42.542,82 €	48.479,06 €	53.993,49 €	59.507,92 €	65.022,35 €	70.536,78 €	76.051,21 €	81.565,64 €

- T.B.** : Taux boursier : après analyse de votre dossier, le **SSE** peut vous accorder provisoirement une inscription à 0 € (*) pour l'année en cours, attention cela signifie que vous devez **IMPÉRATIVEMENT** introduire une demande de bourse d'études au Service des Allocations d'Études de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant le 31 octobre 2019. Si suite à cette demande de bourse vous obtenez un refus d'allocation d'études, le taux boursier ne pourra être maintenu et un des taux suivants pourra être appliqué selon que les conditions susmentionnées le permettent :
- T.I.** : Taux intermédiaire, vous avez la possibilité d'obtenir une inscription à 374 € pour l'année en cours
- TPSSE** : Taux préférentiel, vous avez la possibilité d'obtenir une inscription à 485 € pour l'année en cours (Seul taux applicable pour les revenus imposés hors Belgique)
- T.C.** : Taux complet de 835 €, après analyse, votre dossier ne donne droit à aucune réduction

INTRODUISEZ VOTRE DEMANDE DE RÉDUCTION DES DROITS D'INSCRIPTION À L'AIDE DU FORMULAIRE EN LIGNE VIA [CE LIEN](#) (*)

Les informations données dans ce document sont susceptibles de subir des modifications selon l'évolution de la réglementation en vigueur